

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 8 décembre 2022, à 18 h 25 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Est absente :

M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Julie Bernier, greffière adjointe
M^e Josie-Anne Tardif, directrice adjointe à la gestion contractuelle

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 25, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots, en complétant le formulaire disponible, dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville, 8 h avant l'heure fixée pour le début de la séance extraordinaire, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être convenable et respectueuse et porter uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2022-590

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2022-591

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2022-703 SUR
LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2022-703 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2023*.

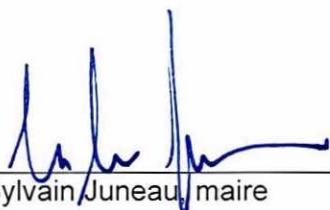
Le maire présente et dépose le projet de règlement.

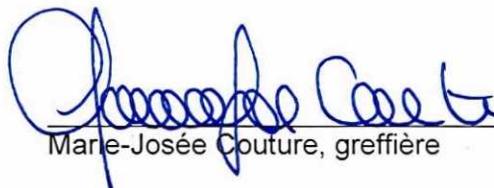
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 18 h 34.


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière